

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles :

Les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.

Les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage,

Les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommage important aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) ou aux mouvements sociaux (émeutes...) non traités dans ce dossier.

Pour en savoir plus : ☎

Mairie : 04-73-86-66-33

<http://loubeyrat63.blogspot.com>

Cadre législatif

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret

n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

**« PREVENIR POUR MIEUX
REAGIR »**

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité des habitants de LOUBEYRAT est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. Ce DICRIM ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lequel vous êtes régulièrement alertés.

En complément de ce travail d'information, la commune prévoit d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation, au niveau communal, des secours en cas d'évènement.

Une information régulière vous sera présentée en fonction de l'état d'avancement de ce plan. Je vous invite, par ailleurs, à venir consulter à la Mairie les dossiers d'information et les plans mentionnés dans les pages qui suivent.

Afin que nous puissions continuer à vivre ensemble en toute sécurité, je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

 feux de forêt	RISQUE DE FEUX DE FORET	La période de l'année la plus propice aux feux de forêt est l'été, car aux effets conjugués de la sécheresse et d'une faible teneur en eau des végétaux, s'ajoute une forte fréquentation des espaces
--	--------------------------------	---

A certaines périodes, les conditions climatiques peuvent s'avérer favorables aux départs de feux.

Situation :

La Commune de Loubeyrat est concernée par un boisement important notamment au sud-est de son territoire (village de Chazeron) et au nord-est (la vallée des Prades).

Mesures prises dans la commune

- Règlement du boisement sur le territoire de la commune
- Application stricte de l'arrêté préfectoral sur l'écoubage
- Sensibilisation des exploitants agricoles sur le risque de feux de forêt

Consigne de sécurité : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Avant :

D'une manière générale, la prudence est recommandée :

- Débroussaillez des abords des forêts
- Ne faites pas des barbecues en forêt ou à proximité
- Prévoyez des moyens de lutte (point d'eau, matériel d'arrosage...)
- Débroussaillez régulier des abords des résidences
- Vérifiez de l'état des fermetures et de la toiture
- Aménagez d'une zone de coupe-feu dans les massifs importants

Pendant :

Dès la constatation d'un départ de feu :

- appelez les pompiers au **18** ou au **112**
- Attaquez le feu si c'est possible
- Recherchez un abri et signaler votre présence
- Fuyez si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voiries existantes et toujours perpendiculairement au vent
- Respirez au travers d'un chiffon humide
- Ne sortez pas de sa voiture et l'isoler le plus possible de la végétation

Dans un bâtiment :

- Arrosez les boiseries extérieures et les abords immédiats
- Fermez les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur)
- Fermez les portes et les fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Ouvrez le portail du terrain et rentrer les tuyaux d'arrosage (pour faciliter l'intervention des moyens de secours)
- En cas d'évacuation, suivez les ordres des forces de l'ordre, n'emporter que le strict nécessaire afin de quitter les lieux le plus rapidement possible.

Après

- Appelez les sapeurs-pompiers si vous constatez toutes anomalies (repris de feu, structure des bâtiments,...)

RESPECTER LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

 transport de marchandises dangereuses	RISQUE TRANSPORT DE MATERIES DANGEREUSES	Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes, voies ferrées) ou en sous-sol (canalisations, gazoduc, oléoduc)
---	---	---

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

Situation

La commune de Loubeyrat est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

- voies routières (A89, RD 16, 227 et 455)
- canalisation de transport de gaz naturel (gazoduc exploité par gaz de France) dans la zone nord-ouest de la commune alimentant les aciéries AUBERT et DUVAL ;

Mesures prises dans la commune

- Surveillance régulière du gazoduc et servitudes d'utilité publique liée à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone nord-ouest de la commune)

Consigne de sécurité : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si vous êtes témoin

- Donnez l'alerte (pompiers **18** ou gendarmerie **17**) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- Si un nuage毒ique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent.

Si l'alerte a été donné (par sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon les consignes :

- Mettez-vous à l'abri
- Restez chez vous ou rentrez dans le bâtiment le plus proche
- Fermez les portes et les fenêtres
- Arrêtez les ventilations

Ou

- Eloignez-vous mais évitez de vous enfermez dans votre véhicule
- Ecoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne – 102.5

Dans tous les cas :

- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme, ni étincelle
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ne téléphonez pas sauf pour donner l'alerte

Si vous étiez confiné, dès l'annonce de la fin de l'alerte, aérez le local où vous étiez.
Aller vous identifier auprès des services de secours.

RESPECTER LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES



RISQUE SISMIQUE

Selon le zonage sismique français établi par le Bureau de Recherches Géologique et Minières (BRGM) le canton de Manzat est classé en zone de sismicité très faible (zone 1a)

Présentation du phénomène

Un séisme se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Cette fracturation est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés en surface sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations. Les séismes peuvent avoir plusieurs origines : origines technologiques, volcanique.

Classement en zone 1A

Signification du classement en zone 1a

- Aucun séisme d'une intensité maximale supérieure ou égale à 5,5 sur l'échelle MSK n'a été enregistré dans la zone,
- La zone 1a, appelée zone d'intensité très faible, a une intensité d'aléa de 2,
- Pour la période de 1986-1993, plusieurs séismes superficiels de magnitude au moins égale à 4 sur l'échelle de 1 à 9 ont été enregistrés dans la zone des Combrailles.

Mesures prises dans la commune

Les mesures de protection relèvent des règles de construction dites parasismiques dont la prise en compte est de la seule responsabilité du maître d'ouvrage.

Il faut s'assurer du respect de ces dispositions constructives lors de l'acquisition d'un bien immobilier construit postérieurement à 1991 ou vendu clé en main par un promoteur

Consigne de sécurité : ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Avant :

- Repérez les points de coupure du gaz, de l'eau et de l'électricité,
- Fixez les appareils et les meubles lourds,
- Préparez un plan de regroupement familial (repérer des abris),
- Privilégiez les constructions parasismiques,
- S'informez des risques et des consignes de sauvegarde.

Pendant la première secousse, RESTER OU L'ON EST

- A l'intérieur : mettez-vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres,
- A l'extérieur : ne restez pas sous les fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures,...),
- En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses,
- Protégez-vous la tête avec les bras,
- N'allumez pas de flamme.

Après la première secousse, EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE

- Méfiez-vous des répliques il peut y avoir d'autres secousses,
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble,
- Vérifiez l'eau, l'électricité et le gaz,
- Coupez les compteurs.
- En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes.
- Prévenez les autorités,
- Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et écoutez la radio,
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.

RESPECTER LES CONSIGNES DONNEES PAR LES AUTORITES

Loubeyrat

PUY-DE-DOME
Auvergne



en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous

2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne –
102.5

3. respectez les consignes

- n'allez pas chercher vos enfants à l'école

pour en savoir plus, consultez

- à la mairie :
 - le **DDRM** : Dossier Départemental des Risques Majeurs, réalisé par les services de l'Etat en 2004
 - le **DICRIM** réalisé par la mairie en 2012
- en préfecture le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- sur internet : www.prim.net

PLAN D'AFFICHAGE

Des affiches réglementaires concernant les risques majeurs identifiés à Loubeyrat et les consignes qui leur sont attachés sont apposées à la mairie et dans les locaux commerciaux de la commune.